

Communiqué de presse

Paris, le 16 novembre 2022

N°319

Roland Lescure lance « Industrie Zéro Carbone », la planification écologique de l'industrie.

Le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, a réuni le 15 novembre les dirigeants des 50 sites industriels les plus émetteurs ainsi que les représentants de leurs filières au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI), pour lancer l'initiative « *Industrie Zéro Carbone* » qui portera la planification écologique de l'industrie.

Cet échange fait suite à la demande exprimée par le président de la République le 8 novembre, devant les mêmes industriels, que soient élaborées des feuilles de route de décarbonation dans l'optique de diviser par deux les émissions industrielles de gaz à effet de serre en dix ans, et de lier le soutien financier de l'Etat aux efforts des industriels dans une logique de contrats de transition écologique.

Le ministre Roland Lescure a précisé aux dirigeants industriels la méthode et le calendrier de cette planification. Les entreprises devront proposer sous six mois plusieurs scénarios de transition écologique mobilisant des technologies de rupture pour atteindre l'objectif global fixé par le président de la République. Les scénarios les plus efficaces budgétairement seront retenus pour établir le niveau d'effort de l'industrie pour la prochaine Stratégie Nationale Bas Carbone et le niveau de soutien public associé. Cette concertation « *Industrie Zéro Carbone* » sera pilotée par le ministre à travers des réunions de travail régulières avec les filières concernées.

Cette planification ambitieuse est rendue possible par la décision du président de la République de déployer largement sur le territoire national d'ici 2030 les quatre technologies de rupture nécessaires à la décarbonation : hydrogène bas carbone, électricité décarbonée, biomasse et capture de carbone. Les scénarios permettront d'identifier les besoins des entreprises pour planifier dans une seconde étape le déploiement des infrastructures nécessaires à la décarbonation des grands bassins industriels : « hubs » hydrogène, réseaux de capture et de transport de CO₂,

raccordements électriques de forte puissance, approvisionnements régionaux en biomasse.

C'est pourquoi cet exercice s'effectuera en complément de l'élaboration des stratégies technologiques réalisée avec le Ministère de la Transition Energétique : actualisation de la stratégie nationale hydrogène, élaboration d'une stratégie nationale biomasse, planification des raccordements électriques dans les zones industrielles de décarbonation, rédaction d'une stratégie nationale de capture, usage et séquestration de carbone nationale.

Ces travaux s'appuient sur les acquis du travail de planification de la décarbonation de l'industrie lancé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance au cours du précédent quinquennat. Cette initiative pionnière avait permis aux quatre comités stratégiques de filière les plus émetteurs, représentant 75% des émissions de l'industrie, de construire des feuilles de route de décarbonation au niveau des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone de 2018, qui ont été publiées en 2021 et 2022 dans une démarche itérative.

Ils s'appuient également sur la structure du Conseil National de l'Industrie créé en 2013, qui est l'instance de dialogue où s'élaborent les stratégies communes des filières industrielles françaises, et qui reçoit par le biais de l'initiative « *Industrie Zéro Carbone* » une nouvelle mission qui confirme son caractère structurant.

Roland Lescure a déclaré : « *Je fais confiance aux entreprises industrielles pour être au rendez-vous de l'ambition fixée par le président de la République. C'est ma conviction que les technologies de la décarbonation : hydrogène, biomasse, électrification, capture de carbone, seront le cœur de notre compétitivité de demain. Je crois que leur développement rapide permettra non seulement de réduire drastiquement nos émissions de carbone, mais constituera aussi un levier de réindustrialisation.* »

Contact presse :

Service presse de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 43 18

Mél : presse@industrie.gouv.fr